

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 - COLMAR

Colmar, le 24 février 2014



Monsieur Christian MEISTERMANN
Représentant Départemental de l'Association
des Paralysés de France
70 rue des Merles
68100 MULHOUSE

Monsieur,

Vous avez interpellé les candidats têtes de liste aux prochaines élections municipales de Colmar sur un certain nombre de questions liées à la vie quotidienne, mais toujours sous le prisme de l'accessibilité. J'y réponds volontiers ci-dessous :

« La citoyenneté et la démocratie participative »

Tous les **bureaux de vote** sont rendus accessibles en fauteuil (notamment par des rampes) et sont équipés d'au moins un isoloir adapté (taille, abaissement des tablettes, etc.)

Les réunions publiques se tiennent dans des salles accessibles au public dans les différents quartiers de la ville. Par ailleurs, deux nouvelles salles ont été nouvellement aménagées et sont donc accessibles à la Médiathèque et au Centre Europe.

Les administrations et les locaux recevant du public en difficulté comme le CCAS ont été classés comme prioritaires dans le programme de travaux. L'Hôtel de Ville est accessible et l'ensemble des services du CCAS sont assurés au rez-de-chaussée avec des salles prévues à cet effet. Par ailleurs, ces bâtiments font régulièrement l'objet de travaux complémentaires d'adaptation pour tenir compte de l'ensemble des handicaps.

« L'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des transports et du logement »

Accessibilité dans les équipements municipaux : tous les ERP communaux ont fait l'objet d'un diagnostic point par point. Leur mise en accessibilité a été estimée à 15 M€. La mise en accessibilité de l'ensemble des locaux a été prévue au budget, sur 4 ans (2012 – 2015).

Voirie : la Ville a approuvé son Projet d'Aménagement de la Voirie et de ses Espaces publics (PAVE) en 2010. Les travaux prévus au PAVE sont régulièrement réalisés. Par ailleurs, la Ville réalise de nombreux aménagement neufs (places, voirie, etc.) dans le respect des normes. Les associations telles que la vôtre sont régulièrement consultées lors de l'élaboration des projets.

Transport : le Schéma Directeur de l'Accessibilité des transports (SDA) a été approuvé par la Communauté d'Agglomération de Colmar en 2008. Il est régulièrement mis en œuvre. Les lignes les plus fréquentées ont été rendues entièrement accessibles (quais et bus) aux différents handicaps.

Le SDA a prévu un programme de mise aux normes complet pour 2017. Il est régulièrement tenu.

Accès au logement : mise en place d'un guichet unique à l'échelle régionale par le biais de l'AREAL (Association régionale des organismes HLM d'Alsace) qui permettra de prendre en compte le type de handicap. Le recensement des logements est en cours, voire en voie d'achèvement, notamment pour Pôle Habitat Colmar Centre Alsace, principal bailleur de la Ville de Colmar avec un parc de 8 000 logements. La Communauté d'Agglomération de Colmar accompagne cette action en subventionnant les diagnostics réalisés par les bailleurs.

« L'éducation »

Les équipements scolaires, péri scolaires et crèches ont été classés comme prioritaires – en tant que lieux de vie - dans le programme de travaux de mise en accessibilité. De nombreux travaux ont d'ores et déjà été engagés.

La plupart des gymnases et équipements sportifs sont d'ores et déjà accessibles.

« L'emploi »

La Ville de Colmar remplit largement ses obligations d'emploi par rapport aux personnes en situation de handicap puisqu'elle comprend plus de 8 % de ces dernières au sein de ses effectifs, alors que le minimum est de 6 %.

Par ailleurs, des clauses d'insertion qui peuvent également toucher des personnes en situation de handicap sont prévues dans les marchés le permettant. Dans le cadre de la Charte d'Insertion du PRU (Programme de Rénovation Urbaine) signée par la Ville et Pôle Habitat le 1^{er} septembre 2010, ces heures ont représenté 5 %, puis 10% des marchés passés dans le cadre de l'ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine). Le volume de 56 125 heures prévu dans la charte est aujourd'hui largement dépassé puisque 81 619 heures d'insertion ont d'ores et déjà été réalisées au 31 décembre 2013.

« La santé »

La Ville de Colmar compte un certain nombre d'installations de **cabinets médicaux ou paramédicaux dans les opérations de constructions nouvelles**. La question de l'accessibilité a été prise en compte dès la conception.

Par ailleurs, les services de la Ville **accompagnent les démarches des demandeurs** tout en veillant à ne pas se substituer au maître d'œuvre dans les projets.

La Ville de Colmar a signé par ailleurs un **contrat local de santé mentale** sur Colmar et l'agglomération. La Ville assure ainsi la mise en réseau de l'ensemble des partenaires, même si la santé (hors police sanitaire) ne fait pas partie de ses compétences.

« La solidarité »

Le Centre Communal d'Action Sociale accompagne les personnes handicapées au même titre que les autres.

« Les sports et loisirs »

La plupart des gymnases et équipements sportifs sont accessibles tout comme les principales salles de spectacles (Théâtre, Centre Europe, Grillen, Auditorium de la Médiathèque). Des travaux importants sont en cours pour la réhabilitation et l'extension du Musée Unterlinden, bâtiment classé à l'inventaire des Monuments Historiques. Un marché de maîtrise d'œuvre spécifique aux autres monuments de la Ville sera passé prochainement.

« Le lien social »

La solidarité de la Ville se manifeste à travers un soutien financier aux associations à caractère social qui agissent sur le terrain au service des Colmariens les plus en difficulté, en particulier ceux en situation de handicap. Ce soutien financier s'élève en moyenne à 1.2 M€ par an.

Il n'y a pas de fracture numérique à Colmar : Colmar bénéficie d'un excellent réseau câblé, via VIALIS, une Société d'Economie Mixte dont la Ville est le principal actionnaire. Vialis distribue Internet en très haut débit avec 100 mégabits, alors que le très haut débit commence à 20 mégabits, soit une « vitesse » cinq fois supérieure pour VIALIS.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Gilbert MEYER